

## Termes et Conditions de réception des données du marché

Les présentes Conditions générales régissent la réception des données du marché sur la plateforme Cornèrtrader.

### 1. Obligations du Client

- 1.1** Le Client accepte de conclure et s'assure que toute personne ayant accès à toute forme de données financières ou du marché fournies par l'intermédiaire de la plateforme Cornèrtrader (l'«Utilisateur final»), en particulier les données sur les prix, en temps réel, en différé ou à la fin de la journée, et tout type d'instrument, les données de base ou tout autre type de données de référence, les données sur les volumes, les données de profondeur, les actualités et les contenus (les «Données du marché»), conclue le ou les accords d'abonnement pertinents (le ou les «Accord(s) d'abonnement») requis par les tiers fournissant et mettant à disposition des Données du marché par l'intermédiaire de Cornèrtrader (le ou les «Fournisseur(s)») et/ou par toute autre source dont sont tirées les Données du marché (la «Source de Données du marché»). Le Fournisseur peut être l'entité à laquelle la Banque a confié le développement, l'exploitation, l'hébergement physique, la maintenance et l'actualisation de la plateforme Cornèrtrader, comme prévu à l'article 26 des Conditions générales applicables à Cornèrtrader («Impartiteur») et/ou tout autre fournisseur de Données du marché reconnu à l'échelle internationale que la Banque a sélectionné de bonne foi, après évaluation. **Le Client comprend et accepte que l'Impartiteur et tout autre Fournisseur opèrent hors du territoire suisse.**
- 1.2** Le Client comprend et accepte, et s'assure que tous ses Utilisateurs finaux comprennent et acceptent, **que tout signataire d'un ou de plusieurs Accords d'abonnement («l'Abonné») communique à tout Fournisseur établi hors du territoire suisse concerné l'ensemble des Dossiers de l'Abonné et des Déclarations de l'Abonné (les «Informations relatives à l'Abonné») requis au titre de ce ou ces Accords d'abonnement. Tout Accord d'abonnement est conclu par le Client et ses Utilisateurs finaux, d'une part, ainsi que par les Fournisseurs concernés, d'autre part.** Aux termes des Termes et Conditions de réception des données du marché, les «Données de l'abonné» désignent les données contenant des **renseignements concernant l'Utilisateur final, y compris, sans s'y limiter, ses nom, adresse, employeur et position.** Le terme «Déclarations de l'Abonné» désigne toute déclaration formulée par un Utilisateur final en complétant un Accord d'abonnement. Le Client et l'Abonné sont tenus de s'assurer que les Informations relatives à l'Abonné sont en tout temps complètes et exactes.
- 1.3** Le Client comprend et reconnaît, et s'assure que l'Utilisateur final comprend et reconnaît, que les Sources de données du marché peuvent modifier leurs conditions, frais et politiques en tant que de besoin. Le Client est seul responsable du respect des politiques des Sources de données du marché.

### 2. Accessibilité

- 2.1** Le Client comprend et accepte que les Données du marché sont mises à la disposition de l'Utilisateur final par le biais de la plateforme Cornèrtrader par les Fournisseurs, sous réserve des Termes et Conditions de réception des données du marché et de l'Accord d'abonnement applicable. Ni la Banque ni les Fournisseurs ou un quelconque autre fournisseur ne vendent de Données du marché. Le Client reconnaît en outre que le ou les Fournisseur(s) (et, par extension, la Banque) interviennent essentiellement en qualité d'intermédiaires pour les diverses Sources de données du marché. Le Client reconnaît que l'accès de l'Abonné aux Données du marché fournies par le biais des Fournisseurs sur la plateforme Cornèrtrader dépend essentiellement de l'Accord d'abonnement conclu entre les Fournisseurs, d'une part, et le Client et/ou ses Utilisateurs finaux, d'autre part. Le Client comprend et reconnaît en outre que ledit accès aux Données du marché par le biais de la plateforme Cornèrtrader dépend également d'accords (bilatéraux) conclus entre la Banque et les Fournisseurs et entre les Fournisseurs et les Sources de Données du marché ainsi que, le cas échéant, entre la Banque et les Sources de données du marché, et que la réception des Données du marché par l'Abonné est soumise aux dispositions de ces accords.
- 2.2** Les Sources de données du marché concernées peuvent définir des conditions générales distinctes. Le Client respecte et s'assure que l'Utilisateur final respecte ces conditions générales distinctes.
- 2.3** Le Client reconnaît que ni la Banque ni les Fournisseurs n'assument une quelconque responsabilité eu égard aux frais et autres exigences qu'une Source de données du marché impose au Client et à l'Utilisateur final du fait de l'acceptation des présentes Termes et Conditions de réception des données du marché et/ou de la signature de l'Accord d'abonnement pertinent.

### 3. Usage autorisé

- 3.1** Les Données du marché sont fournies à la condition que le Client respecte strictement les dispositions des Termes et Conditions de réception des données du marché. Le Client est exclusivement (i) responsable de l'obtention des autorisations nécessaires pour accéder aux Données du marché et (ii) tenu de payer les frais appliqués par la Source de Données du marché.
- 3.2** Toute Donnée du marché obtenue par le biais de la plateforme Cornèrtrader est exclusivement destinée à être diffusée sur la plateforme Cornèrtrader. Aucun autre usage n'est autorisé sans l'accord écrit préalable des Fournisseurs concernés et des Sources de données du marché. **Plus spécifiquement, le Client accepte et s'assure que les Utilisateurs finaux acceptent de ne pas redistribuer, transférer, reproduire, dériver, vendre ou exploiter d'une quelconque autre manière les Données du marché communiquées par les Fournisseurs et de ne pas les mettre à la disposition d'autres personnes.** Cette interdiction reste applicable après la cessation des relations contractuelles entre la Banque et le Client, quelle qu'en soit la raison.
- 3.3** Les Utilisateurs finaux qui accèdent à la plateforme Cornèrtrader utilisent un identifiant de connexion unique afin de permettre un décompte exact des utilisateurs. Les mots de passe ne doivent jamais être échangés entre Utilisateurs finaux. Il incombe au Client de s'assurer que ses Utilisateurs finaux respectent cette obligation et d'acquitter les frais supplémentaires dus à la Banque, aux Fournisseurs et aux Sources de Données du marché résultant d'un manquement à cette obligation.
- 3.4** Les Données du marché ne doivent en aucun cas être utilisées à des fins illégales.
- 3.5** Le Client est responsable de tout usage qui est fait des Données du marché, y compris, sans s'y limiter, de toute utilisation des Données du marché par l'Utilisateur final.

#### 4. Informations relatives à l'Abonné

- 4.1 Pour accéder à certaines Données du marché, les Utilisateurs finaux doivent communiquer aux Fournisseurs des Dossiers de l'abonné en tout temps complets et exacts.
- 4.2 Les Fournisseurs se réservent en tout temps le droit de considérer que les Déclarations de l'Abonné et les Dossiers de l'Abonné ne sont pas suffisants.
- 4.3 Le Client comprend et accepte que les Fournisseurs peuvent exiger de la Banque qu'elle valide les Informations relatives à l'abonné du Client et/ou de ses Utilisateurs finaux. A cet effet, les Fournisseurs peuvent communiquer à la Banque les Informations relatives à l'Abonné pertinentes et, si celles-ci sont incomplètes ou incorrectes, peuvent exiger que la Banque s'assure que le Client corrige les Informations relatives à l'abonné.
- 4.4 Les Fournisseurs et la Banque ont le droit de modifier les données fournies par le Client et la classification d'un cocontractant (investisseur privé ou professionnel selon le cas) s'ils estiment que les informations fournies par le cocontractant sont insuffisantes ou erronées. A leur seule discrétion, les fournisseurs peuvent débiter le Client, le cas échéant à travers la Banque pour le compte des fournisseurs concernés, d'éventuelles commissions supplémentaires dues à des informations sur le cocontractant jugées insuffisantes ou inexactes.
- 4.5 **Le Client comprend et accepte que les Fournisseurs peuvent conserver et transmettre toutes Données de l'Abonné aux Sources de Données du marché établies hors du territoire suisse, notamment aux fins de l'établissement des rapports financiers. Le Client renonce et s'assure que ses Utilisateurs finaux renoncent, intégralement et définitivement, à toute demande et tous droits de protection de la vie privée (y compris, sans s'y limiter, le secret bancaire aux termes de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, la protection des données personnelles aux termes de la loi suisse sur la protection des données, etc.), ce qui limite à la fois les droits des Fournisseurs et les droits et obligations de la Banque aux termes des présentes Termes et Conditions de réception des données du marché, notamment les droits du Fournisseur de transmettre toutes Données de l'Abonné aux Sources de Données du marché et à la Banque. La Banque et les Fournisseurs déclinent toute responsabilité à cet égard.**

#### 5. Droits de propriété intellectuelle

- 5.1 Le Client reconnaît que les Données du marché demeurent la propriété des Fournisseurs de données concernés et/ou des Sources de Données du marché.

#### 6. Audit et tenue des dossiers

- 6.1 Le Client prend acte que la Banque est tenue de conserver, pendant une période de cinq (5) ans ou plus si les sources de données de marché le requièrent, des enregistrements complets et précis de l'utilisation des données de marché fournies par les fournisseurs via la plateforme Cornèrtrader. Les fournisseurs, les sources de données de marché et/ou la Banque sont autorisés à contrôler l'utilisation des données de marché par le Client (y compris l'utilisation par ses utilisateurs finaux). **Sur demande, le Client fournit les informations nécessaires aux fournisseurs correspondants, aux sources de données de marché et/ou à la Banque.** Le Client veille à ce que ses utilisateurs finaux fournissent à la Banque des enregistrements complets et précis sur l'utilisation des données de marché, par l'intermédiaire de la plateforme Cornèrtrader.
- 6.2 Le Client s'engage à donner, et à s'assurer que chacun de ses Utilisateurs finaux s'engage à donner, à toute personne que les Fournisseurs, les Sources de données du marché et/ou la Banque peuvent en tant que de besoin désigner un accès total et libre aux locaux du Client et/ou des Utilisateurs finaux concernés à des fins d'inspection et de contrôle. Le Client permet et s'assure que ses Utilisateurs finaux permettent à ces personnes d'observer l'utilisation qui est faite des Données du marché dans ses locaux et d'examiner et inspecter l'ensemble des instruments, appareils, dispositifs, comptes et dossiers utilisés en lien avec les Données du marché. Les comptes et dossiers comprennent (sans toutefois s'y limiter) les noms et adresses des Utilisateurs finaux du Client ayant ou ayant eu accès aux Données du marché.

#### 7. Frais

- 7.1 Les Fournisseurs déterminent les frais applicables à l'accès aux Données du marché des Sources de Données du marché concernées. La liste de ces frais est donnée dans chaque Accord d'abonnement conclu entre le Client et le Fournisseur concerné. Sauf stipulation contraire de l'Accord d'abonnement considéré conclu avec le Fournisseur concerné, le Client est tenu de payer les frais au jour de l'activation des Données du marché.
- 7.2 Les frais énumérés dans un Accord d'abonnement ne comprennent pas les autres charges et frais dont le Client peut être redevable envers les Sources de Données du marché, telles que les taxes.

#### 8. Représentation et garantie

- 8.1 Les Données du marché sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite.
- 8.2 Ni les Fournisseurs ni la Banque ne garantissent l'exactitude, l'actualité, la disponibilité ni l'exhaustivité des Données du marché. Les Sources de Données du marché, les Fournisseurs et/ou la Banque peuvent à tout moment choisir de modifier ou de suspendre les Services liés aux Données du marché, sans être responsables des éventuels préjudices ou pertes pouvant en résulter.

## 9. Responsabilité et indemnisation

- 9.1 Le Client est responsable du respect des Termes et Conditions de réception des données du marché et de tout Accord d'abonnement par ses Utilisateurs finaux.
- 9.2 **Le Client accepte de défendre, d'indemniser et de dégager de toute responsabilité la Banque, les Fournisseurs et leurs Sources de Données du marché eu égard à toutes revendications, pertes, préjudices, pertes de profit, dettes, coûts, charges et dépenses ou autres, directs ou indirects, découlant de ou liés à un manquement commis par le Client et/ou l'un de ses Utilisateurs finaux à une quelconque disposition (i) des Termes et Conditions de réception des données du marché, (ii) de tout Accord d'abonnement, (iii) des conditions générales des Sources de Données du marché et/ou aux dispositions de toute législation et réglementation suisse ou étrangère en vigueur, le cas échéant.**
- 9.3 Si des pertes, préjudices, coûts, dépenses, dettes ou revendications découlent des Services liés aux Données du marché, le Client est tenu de verser à la Banque tout intérêt couru à compter de la date du manquement jusqu'à celle du paiement, au taux LIBOR majoré de 1 % par mois.

## 10. Limitation de responsabilité

- 10.1 Le Client accepte que la Banque n'est pas responsable des pertes, préjudices, coûts, dépenses, dettes ou prétentions découlant des Services liés aux Données du marché, notamment, sans s'y limiter, de la mise à disposition des Données du marché fournies par les Fournisseurs par le biais de la plateforme Cornèrtrader, y compris en cas de défaut de fourniture, de qualité, d'exactitude ou d'exhaustivité des Données du marché, de retard ou d'absence de transmission et d'autres erreurs techniques, à moins que et dans la mesure où ces pertes, préjudices, coûts, dépenses, dettes ou revendications découlent directement d'une faute intentionnelle ou d'une fraude de la Banque.
- 10.2 Par ailleurs, le Client reconnaît et accepte, dans toute la mesure permise par le droit suisse, que la Banque n'est pas responsable:
- (i) des pertes, préjudices, coûts, dépenses, dettes ou prétentions découlant de causes indépendantes de la volonté de la Banque et/ou de causes liées à tout manquement, par les Fournisseurs, les Sources de Données du marché et/ou les Utilisateurs finaux, aux Termes et Conditions de réception des données du marché, à tout Accord d'abonnement et/ou à toutes autres conditions générales des Sources de données du marché; e
  - (ii) d'une manière générale, des actes et/ou omissions des Fournisseurs, Sources de Données du marché et/ou Utilisateurs finaux du client en lien avec toute question relative aux Données du marché, notamment, sans s'y limiter, la mise à disposition de Données du marché par le biais de la plateforme Cornèrtrader et/ou leur utilisation par le Client ou ses Utilisateurs finaux.

## 11. Droits des tiers

- 11.1 **Le Client reconnaît que chaque Fournisseur et/ou chaque Source de données du marché constitue un tiers bénéficiaire des droits spécifiques qui lui sont expressément octroyés aux termes des Termes et Conditions de réception des données du marché, et possède le droit de faire valoir ces conditions directement à l'encontre du Client et/ou des Utilisateurs finaux.**

## 12. Résiliation

- 12.1 La Banque et/ou tout Fournisseur peut résilier immédiatement tout Service lié aux Données du marché, y compris la mise à disposition des Données du marché par le biais de la plateforme Cornèrtrader y compris, sans s'y limiter, lorsqu'une Source de Données du marché l'a demandé ou en cas de non-respect des Termes et Conditions de réception des données du marché, de tout Accord d'abonnement et/ou des conditions générales des Sources de Données du marché concernées.
- 12.2 Toute Source de Données du marché peut fixer des modalités de résiliation distinctes. Si de telles modalités de résiliation s'appliquent, elles prévalent.

## 13. Divers

- 13.1 Les conditions énoncées ci-avant resteront en vigueur après toute résiliation, toute annulation, tout remplacement ou toute modification des Termes et Conditions de réception des données du marché.
- 13.2 Outre les présentes Termes et Conditions de réception des données du marché, les Conditions générales de Cornèrtrader, y compris, sans s'y limiter, leur article 36, Droit applicable et for, s'appliquent.

---

Date

---

Signature